

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le dix-neuf septembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 6

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 13 septembre 2023

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

**EXCUSE REPRESENTE :**

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. ARNAUD : Pouvoir donné à Mme JOLIVET  
M. BUGNAZET : Pouvoir donné à Mme BONNEFOY  
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET  
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à Mme VILLEVIEILLE

**EXCUSES :**

Mme TEYSSIER  
Mme GOMEZ  
Mme JANISSET

n° 20230919\_D\_101

**Commission :**

**Finances -  
Mutualisation**

**Objet : Budget Régie  
Assainissement :  
Décision Modificative  
n°2**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 2 du Budget Régie Assainissement dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

- Un ajustement des dépenses d'investissement avec la création de l'opération n° 143 « Pont de la Séauve – Avenue de la Semène LSS » pour un montant de 55 000 € afin de permettre des travaux de réfection d'assainissement sur le pont, ajustée par une diminution du même montant de l'opération n°140 « Programme Travaux Assainissement 2023 ».

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315-140-012 PROGRAMME TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2023	55 000 €	0 €	0 €	0 €
D-2315-143-012 PONT DE LA SEAUVE - Avenue de la Semène LSS	0 €	55 000 €	0 €	0 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	55 000 €	55 000 €	0 €	0 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>55 000 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du Budget Régie Assainissement.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

AR Prefecture

043-244301131-20230919-20230919\_D\_101-DE  
Reçu le 26/09/2023

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

